

LE REVOLVER DU GARDE CESSÉS

Le dictionnaire Le Robert définit la commune comme la plus petite subdivision administrative du territoire français, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. Cette définition est aussi valable pour le plus petit village que pour une grande métropole comme Paris. Ce terme, connu de tous, dispose d'un capital de sympathie assez important dans notre relation au quotidien avec notre espace, notre localité, nos racines, notre terroir. Ce sentiment est beaucoup moins positif lorsque la Commune s'écrit avec une majuscule et nous ramène à une période tumultueuse de notre histoire collective.

La Commune résulte de la chute du Second Empire suite à la capitulation de la France lors de la guerre franco-prussienne de 1870. L'exaspération et le mécontentement grandissent au sein de la population parisienne, fortement républicaine et revendiquant une démocratie directe. Ces revendications se heurtent à une assemblée nationale à majorité monarchiste tournée vers un régime représentatif.

Fermement opposés aux décisions prises par le gouvernement d'Adolphe Thiers visant à désarmer la Garde nationale, les Parisiens se soulèvent et empêchent l'enlèvement des canons. Le siège de la ville donne lieu à une insurrection révolutionnaire qui éclate le 18 mars 1871, obligeant le gouvernement à quitter Paris pour Versailles.

Les affrontements tournent à la guerre civile, alors que les troupes ennemies se trouvent encore sur le territoire national. Le conseil de la Commune est proclamé auquel la Garde Nationale remet ses pouvoirs.

Ce régime révolutionnaire et autoritaire prend des mesures

drastiques pour marquer les esprits : la colonne Vendôme, considérée comme symbole du despotisme impérial, est détruite ; des centaines d'otages sont arrêtés par les insurgés et incarcérés à la prison de la Roquette. Parmi eux comptent plusieurs personnalités dont l'archevêque de Paris, Monseigneur Darbois, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, le premier président Bonjean ainsi que des centaines de gendarmes, gardes de Paris, gardiens de la paix. Elle s'achèvera le 28 mai 1871 par une forte répression du pouvoir, après la Semaine sanglante où de nombreux otages détenus au sein de la prison de la Roquette furent exécutés sans aucune forme de procès. Cette insurrection et sa répression eurent un retentissement international, souvent repris comme exemple ou modèle par les mouvements révolutionnaires contemporains.

Parmi les otages emprisonnés au sein de la prison de la Roquette se trouve Alexandre Cesses, tambour de la garde de Paris. Sa détention s'avère atypique quant aux circonstances de son placement en cellule puisqu'il n'aurait pas été suffisamment fouillé par ses geôliers communards, lui permettant de garder cachés dans ses bottes une arme de poing personnelle, un revolver de marine Lefauchaux modèle

**JONATHAN
PLATARETS**

Adjutant-chef,
chargé des
collections du Musée
de la Gendarmerie
nationale

L'OBJET

LE REVOLVER DU GARDE CESSÉS

1870, dans la botte droite, et quarante cartouches dans la gauche.

Durant les 68 jours de sa détention, Alexandre Cesses conserve en permanence son armement avec lui. Si les circonstances devaient amener ses persécuteurs à venir le chercher pour le conduire à son exécution, il est fermement résolu à en faire usage et à emporter ses bourreaux avec lui dans la mort. Ses compagnons d'infortune sont d'ailleurs au courant de l'existence de l'arme et des munitions, pour les avoir vues.

Le 28 mai 1871, les forces légalistes libèrent les otages encore vivants de la prison, dont Alexandre Cesses. Ce dernier décide à ce moment-là de faire de son arme le témoin historique de cette période de terreur en la transformant en une œuvre d'art à part entière et ainsi rendre hommage aux victimes de la Commune. Sept années de travail sont nécessaires pour faire d'une arme de série un chef-d'œuvre qui n'a pas son pareil à travers le monde.



L'arme a été gravée des noms des 226 otages de la Commune

L'arme est entièrement dévolue à l'art, chaque partie ayant été travaillée avec les méthodes avancées d'artisanat d'art de

l'époque. Les parties métalliques polies du revolver sont gravées de deux cent vingt-

six noms d'otages, compagnons d'infortune d'Alexandre Cesses.

La crosse fait l'objet d'un travail impressionnant de marqueterie où sont représentés quarante-trois portraits et dix monuments parisiens, incendiés ou détruits par la Commune.



Sur le haut de la crosse, à l'arrière du manche, se trouve sous forme de plaquette la mention manuscrite "Revolver conservé par l'otage Louis Alexandre Cesses durant sa

détention" ainsi que son portrait en tenue de tambour de la garde de Paris, en position assise sur une chaise, représentation artistique typique pour l'époque.

Le revolver de marine modèle 1870 ainsi transformé se devait d'être présenté sur un socle. Ce dernier est en bois laqué et peint faisant office d'attestation selon laquelle les cosignataires déclarent avoir vu le garde Alexandre Cesses en possession d'un revolver et de quarante cartouches durant son incarcération. Sur les autres côtés du support figurent un décompte, par catégorie, des otages ayant survécu à l'emprisonnement et la liste des otages exécutés. L'arme est fixée sur ce socle à l'aide d'une structure en laiton doré.

Cette pièce a été acquise par le musée de la Gendarmerie nationale.

Elle est enregistrée au registre de l'inventaire réglementaire sous la référence 110895.1992.03222.

Considérée comme la "Joconde" du musée, elle est exposée au deuxième étage du bâtiment dans la salle XIX^e siècle. Cette œuvre est richement documentée à l'aide d'un écran tactile multilingue destiné au public souhaitant découvrir toutes les facettes et spécificités de cette arme emblématique.

Rubrique réalisée par le Musée de la Gendarmerie nationale à Melun

L'OBJET

LE REVOLVER DU GARDE CESSÉS



© MUSEE DE LA GENDARMERIE NATIONALE